

N° 2022-329

Nous, Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R417-10 et suivants,
Vu le Code Pénal, article R 610-5.

Vu la demande présentée par la société DS Travaux, siège social 27 rue d'Ennevelin à Avelin (59710), pour le compte d'Enedis en ce qui concerne des travaux par **fonçage** de branchement électrique avec terrassement en trottoir et en chaussée au 56 rue de la Caillère à Templeuve-en-Pévèle (59242) qui se dérouleront à partir du 17 octobre 2022 jusqu'au 10 novembre 2022.

Considérant qu'en raison de ces travaux effectués, il y a lieu de réglementer la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1 : A partir du 17 octobre 2022 jusqu'au 10 novembre 2022, en raison des travaux de branchement électrique avec terrassement en trottoir et en chaussée, la circulation sera réglementée comme suit au 56 rue de la Caillère à Templeuve-en-Pévèle :

- Stationnement interdit au droit du chantier,
- Vitesse limité à 30km/h,
- Circulation alternée par feux tricolores,

Article 2 : La pose de la signalétique sera effectuée par l'entreprise concessionnaire des travaux.

Article 3 : Les zones en enrobé impactées par les travaux seront reprises en totalité par l'entreprise concessionnaire des travaux.
Les travaux de reprise feront l'objet d'une réception par les Services Techniques de la Mairie.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le directeur de la société DS Travaux, Madame le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont à Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Templeuve-en-Pévèle, le 30 septembre 2022

Le Maire
Luc MONNET

